

RAPPORTEUR : Madame Nicole CHEVALIER, Vice-Présidente - Questions énergétiques

TITRE : Déclaration d'intention pour dépôt de candidature – AMI SEQUOIA - Programme ACTEE 2

Le patrimoine public, constitué en grande partie par le patrimoine des collectivités, représente près de 40 % des surfaces du parc national de bâtiment à usage tertiaire. Il constitue un enjeu important des politiques de maîtrise de la demande d'énergie puisqu'il affiche une augmentation moyenne de sa consommation finale d'électricité de 2 % par an depuis 2000, et de 0,8 % en moyenne par an pour l'ensemble des énergies.

Le secteur tertiaire fait d'ailleurs l'objet depuis le mois de juillet 2019 d'une obligation de rénovation énergétique, posée par la loi ELAN qui oblige une réduction de 40 % de la consommation d'énergie à l'horizon 2030, puis 50 % à l'horizon 2040 et 60 % à l'horizon 2050 par rapport à 2010. Plus généralement, la loi relative à la transition énergétique vise l'atteinte d'un niveau "Bâtiment Basse Consommation" ou équivalent pour le parc bâti à l'horizon 2050.

La rénovation énergétique de ces bâtiments est donc essentielle et répond ainsi à un objectif à la fois environnemental (réduction des émissions de gaz à effet de serre, qualité de l'air, qualité de vie, etc...), économique (économies d'exploitation) et réglementaire.

Dans la continuité du programme des Certificats d'Economie d'Energie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (CEE-TEPCV) et afin de répondre, en partie, aux objectifs des futurs Plans Climat, Air, Energie Territoriaux (PCAET) des EPCI et à l'interface de la dynamique d'animation menée par le SyMPaC dans le cadre de son Contrat d'Objectifs Territorial visant l'amplification de la 3^{ème} Révolution Industrielle (COT TRI), le syndicat étudie, en lien avec la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais (FDE62), la faisabilité de candidater au programme « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » (ACTEE 2) via l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) SEQUOIA piloté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Ce programme porte sur une stratégie globale de rénovation des bâtiments et permettrait de mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation des bâtiments publics.

L'objectif premier de cet AMI est donc d'apporter **un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.** Il est attendu que les fonds attribués via cet AMI génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AMI et du programme ou, à minima, la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée (passage des marchés notamment).

Afin d'encourager les projets de rénovation énergétique des collectivités, le programme ACTEE 2 met en place une aide au financement portant sur 4 postes essentiels (période courant de la date de signature de la convention par le groupement lauréat au 15 mars 2023) :

- **Ressources humaines (économiseur de flux)** : taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement,
- **Outils de suivi de consommation énergétique et équipements de mesure** : taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 30 000 € HT par membre du groupement,
- **Etudes techniques** : taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement,
- **Maîtrise d'œuvre** : taux d'aide maximal de 30 % du coût global des études techniques du membre du groupement ou Aide de 30 000 € par membre du groupement pour les communes de moins de 3 500 habitants. L'utilisation de cette aide doit porter sur plusieurs bâtiments, de manière à favoriser le passage à l'action.

Règles générales d'attribution des fonds : Le montant total d'aides demandées au programme ACTEE 2 pour le projet proposé ne peut être supérieur à 250 000 € HT par membre du groupement, plafonné à 1 000 000 € HT pour l'ensemble du dossier.

Un courrier d'intention sera adressé à la FNCCR via la FDE 62 avant le mardi 10 novembre 2020. La clôture de la deuxième session et réception des candidatures est programmée le 29 janvier 2021.

Aussi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- de valider l'intérêt de candidater à l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE 2,
- de valider le montage et le dépôt du dossier porté par le SyMPaC,
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- sa réception en Sous-Préfecture le : 17 décembre 2020
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 16 décembre 2020

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic
LOQUET
Date de signature : 28/12/2020
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET



COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020

Le dix décembre de l'an deux mille vingt, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 25 novembre deux mille vingt, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Étaient présents :

Mmes Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Pascal DUBUS, Pierre-Henri DUMONT, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Ludovic LOQUET, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Étaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE (pouvoir Mr MIGNONET), Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Gérard GRENAT (pouvoir Mr AGIUS), Michel HAMY (pouvoir à Mr BEGUE) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Charles COUSIN (pouvoir Mr PLANQUE), Olivier LEVREAY (pouvoir à Mr WAY) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Claude KIDAD (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel AGIUS